

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none">• 1 à 12 pages..... 200 F• 16 à 28 pages 600 F• 32 à 44 pages 1000 F• 48 à 60 pages 1500 F• Plus de 60 pages 2 000 F	<ul style="list-style-type: none">• TOGO..... 20 000 F• AFRIQUE..... 28 000 F• HORS AFRIQUE 40 000 F	<ul style="list-style-type: none">• Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F• Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions) 20 000 F• Avis d'immatriculation 10 000 F• Certification du JO 500 F

NB. : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél. : (228) 22 21 37 18 / 22 21 61 07/08 Fax : (228) 22 22 14 89 - B.P. : 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 22 21 27 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

RECEPISSES DE DECLARATIONS
D'ASSOCIATIONS

AVIS DE PERTES DE TITRES FONCIERS

ANNONCE LEGALE

Récépissés de déclarations d'associations1

Avis de pertes de titres fonciers2

Anonce Légale.....3

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

RECEPISSES DE DECLARATIONS
D'ASSOCIATIONS

AVIS DE PERTES DE TITRES FONCIERS

RECEPISSES DE DECLARATIONS D'ASSOCIATION:

N° 0029/MATDCL-SG-DLPAP-DOCA DU 20/01/2015

*Titre : INITIATIVE POUR LE DEVELOPPEMENT DU
LEADERSHIP PROFESSIONNEL DES FEMMES
(I. D. L. P. F.)*

Siège : Lomé - TOGO

But : L'association a pour but d'œuvrer pour le bien-être socio-économique des populations à travers le développement du leadership professionnel des femmes.

Lomé, le 20 janvier 2015

Le ministre de l'Administration territoriale,
de la Décentralisation et des Collectivités locales
Gilbert B. BAWARA

N° 0104/MATDCL-SG-DLPAP-DOCA DU 09/03/2015

**Titre : ACTION COMMUNAUTAIRE POUR UN
DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE
(A. C. D. H. D.)**

Siège : Apédokoè (P/Golfe) - TOGO

But : L'association a pour but d'œuvrer pour le mieux-être socio-économique des communautés de base en vue de leur développement humain durable et participatif.

Lomé, le 09 mars 2015

Le ministre de l'Administration territoriale,
de la Décentralisation et des Collectivités locales

Gilbert BAWARA

AVIS DE PERTE DE TITRE FONCIER

Avis est donné au public de la perte de la copie du Titre Foncier n° 5232 RT inséré au livre foncier de la République togolaise, Vol. XXVI, F° 106, appartenant à **M. Gédéon TOULEASSI**, propriétaire, demeurant et domicilié à Lomé.

Pour deuxième insertion

ANNONCE LEGALE

**PUBLICITE EN VUE DE LA VENTE SUR SAISIE
IMMOBILIERE AU PLUS OFFRANT ET DERNIER
ENCHERISSEUR**

**(Articles 276 & 277 de l'Acte Uniforme de l'OHADA
portant Organisation des Procédures Simplifiées de
Recouvrement et Voies d'Exécution)**

En vertu de :

- Copie de la Grosse de la convention de compte courant en date du 05 Décembre 2006 passée par-devant Maître YAKASS, Notaire,

- Copie de la Grosse de l'ordonnance d'injonction de payer N° **0798/2009** du 18 Novembre 2009,

- Copie de la grosse en forme exécutoire du jugement N° **3648/2009** en date du 08 Décembre 2009, revêtu de la formule exécutoire le 22 Février 2010,

- Copie de la Grosse de l'Arrêt N° 059/2014 du 23 Avril 2014 rendu par la CCJA, dûment revêtu de la formule exécutoire le 07 Janvier 2015 par le Greffier en Chef de la Cour Suprême du Togo ;

Et par suite d'un commandement valant saisie immobilière de **Maître Koffi Mawuko POSSIAN**, Huissier de Justice à Lomé, en date du 04 Mai 2010 enregistré et publié au Bureau de la Conservation de la Propriété Foncière de Lomé, le **15 Décembre 2014** ;

A la requête de La **BANQUE ATLANTIQUE TOGO SA**, Société Anonyme avec Conseil d'Administration, au Capital Social de **SIX MILLIARDS SEPT CENT TRENTE SIX MILLIONS SEPT CENT VINGT MILLE FRANCS (CFA 6.736.720.000)**, Société de Droit Togolois, enregistrée en 2005 au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du TOGO (RCCM) sous le numéro TOGO- LOME 2005 B 0336, titulaire de l' Agrément T 0138J, ayant son siège social à Lomé, place du petit marché, Rue Koumoré, 01 BP. 3256 Lomé-Togo Tél. (00228) 22-20-88-92 / 22-23-08-00 / Fax: ~~(00228)~~ 22-20-88-93, agissant, poursuites et diligences de son **Directeur Général Monsieur Guy-Martial AWONA**, demeurant et domicilié audit siège ;

Assistée de **Maître Foli Jean DOSSEY**, Avocat à la Cour, demeurant et domicilié à Lomé, 14 Rue des Sabliers, B.P. 472 - Tél. : (00228) 22-20-60-01 - 23-36-62-01 Lomé- TOGO, en l'Etude de qui domicile est élu pour les présentes et leurs suites ;

Il sera procédé, en l'Etude de **Maître YAKASS Tété Nikita**, **Notaire à Lomé, le 14 Avril 2015 à 15 HEURES**, à la vente sur saisie immobilière ou plus offrant et dernier enchérisseur de l'immeuble dont la désignation suit :

Il s'agit d'un immeuble urbain bâti, sis à Lomé, quartier Afiao Agbalépédogan, affectant la forme d'un quadrilatère irrégulier ayant la contenance superficielle de **05 a 64 ca**, et objet du **titre foncier N° 21946 RT, Volume III, F° 9**, appartenant à **Monsieur ASSANI-BENTHO Mounirou**, Directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, Résidence du Bénin, Villa B21, ayant pour Conseil **Maître BATAKA Wlé-Mbanewar**, Avocat à la Cour, demeurant domicilié à Lomé au Boulevard Jean-Paul II, face Station d'essence MRS Novissi, B.P. : 30369, Tél. : 22-26-41-01 ;

LA MISE A PRIX

La mise à prix est fixée à **QUATRE VINGT MILLIONS DE FRANCS (CFA 80.000.000)**

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges, les enchères fixées à **5. 000. 000 F CFA**, seront reçues sur la mise à prix ci-dessus,

On ne peut porter des enchères qu'après avoir déposé une consignation de **DIX MILLIONS DE FRANCS (CFA 10.000.000)** au Greffe du Tribunal de Première Instance de Lomé, huit (08) jours au moins avant la date d'adjudication;

Fait et rédigé à Lomé, le 08 Janvier 2015

L'Avocat

Maître DOSSEY Foli Jean

Pour tous renseignements, s'adresser :

1°)- A **Maître Foli Jean DOSSEY**, Avocat de la partie poursuivante, demeurant et domicilié à Lomé, 14 Rue des Sabliers, 01 B.P. 472 - Tél. : (00228) 22-20-60-01 - Fax : (00228) 22-20-60-02 Lomé- TOGO, rédacteur du cahier des charges ;

2°)- A **Maître Koffi Mawuko POSSIAN**, Huissier de Justice à Lomé, B.P. : 7808, 46, Rue GNOGBO, Lomé, Tél. : 22-20-82-00, dépositaire d'une copie du cahier de charges ;

3°)- Au **Greffe du Tribunal de Première Instance** où une copie du Cahier des Charges est déposée.

4°)- A **Maître YAKASS Tété Nikita**, Notaire, demeurant et domicilié à Lomé, 3 Rue Sanvée, Tokoin Forever, 01 B.P. : 7217, Tél. : 22-26-31-23, en l'Etude de qui aura lieu la vente.